

Financement de la formation

Selon le statut du candidat, différentes modalités sont envisageables, dont votre CPF (Compte Personnel de Formation). Contactez-nous.

Inscription dès maintenant

Conditions d'accueil

Hébergement et restauration possible :

Espace Jeunes (FJT) de Coutances
02 33 45 09 69

Logement sur Coutances (voir le CLLAJ www.cllaj-coutances.fr - gîtes aux alentours - chambres chez l'habitant - hôtels...)

Restaurant scolaire du campus accessible en périodes scolaires. Cafétéria et espace détente sur place. Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Outils multimédia et d'autoformation à disposition :

Accès internet, informatique et Centre de Ressources (CDR), Centre Documentaire et d'Information (CDI)

Renseignements et accompagnement administratif :

Accueil du public du lundi au vendredi
(Horaires : 8h30-12h00 ; 13h00-17h00)

Renseignements disponibles aussi sur notre site internet.

www.cfppa-coutances.com

Plus d'infos :

CFPPA métiers nature
CS 70722 - 50207 Coutances cedex
Tél. 02 33 76 80 50
cfppa.coutances@educagri.fr

Accès

Train, cars...
1h15 de Caen et de Rennes

Coordonnées GPS:
latitude: -1,45669000
longitude: 49,05016000
« La Quibouquièrre »



Version mise à jour le 24/01/2025



Formation
certifiante
pour adultes

S'installer Brevet Professionnel Paysan Boulanger



BPREA

Formation à distance

Stages

Centre habilité par le ministère en charge de l'Agriculture (DRAAF)
Formation inscrite au Répertoire des Certifications Professionnelles (RNCP)

www.cfppa-coutances.com

Responsable d'Entreprise Agricole Paysan·ne Boulangèr·e

Organisation générale

980 heures de formation (dont 80 % à distance) et 11 semaines de stage en entreprise de septembre à juin.

Un contrat pédagogique qui précise le Parcours Individuel de Formation est élaboré avant l'entrée en formation. Il permet d'envisager des adaptations et/ou réductions de parcours pour les détenteurs d'un Bac ou plus.

Publics visés et débouchés

Cette formation s'adresse aux personnes ayant le projet de s'installer en tant que Paysan·ne Boulangèr·e, c'est-à-dire fabriquer du pain avec des céréales qu'il/elle produira.

Conditions d'admission :

- Etre âgé.e d'au moins 18 ans
- Être sorti.e du système scolaire depuis plus de 9 mois pour les formations financées par la Région Normandie
- avoir une expérience en lien avec le métier visé (min. 2 semaines)

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateur.rices chargé.es des enseignements, afin d'évaluer les motivations et de s'assurer du niveau requis pour suivre avec succès la formation.

Débouchés possibles : installation agricole, poursuite de formation (Certificat de Spécialisation niv. 4, BTSA niv. 5, etc)

Objectif de la formation

Être capable d'exercer le métier de Paysan·ne Boulangèr·e de la production de céréales à la fabrication du pain et avoir un diplôme (niv. 4) qui permette de prétendre aux aides à l'installation en agriculture.

Compétences visées

- Organiser la production céréalière et produire en agriculture biologique
- Transformer les céréales à la ferme (du grain au pain)
- Valoriser les produits de la ferme
- Organiser le travail
- Gérer l'entreprise
- Mesurer la durabilité de l'entreprise

Contenu de la formation

Une formation en plusieurs parties :

1. Pilotage stratégique de l'entreprise agricole
2. Production des céréales panifiables
3. Transformation des céréales (meunerie et boulangerie)
4. Gestion administrative et financière de l'entreprise agricole
5. Valorisation des produits ou services (commercialisation & négociation)
6. Formation personnalisée et accompagnement au projet d'installation (en fonction du profil et des besoins du bénéficiaire)

Modalités pédagogiques

Une pédagogie diversifiée essentiellement sur plateforme de formation (Moodle) avec des apports sous différentes formes (texte, photos, vidéos, ...), des exercices, des travaux pratiques individuels, des échanges, etc. Des regroupements en face à face pour de l'échange, des visites et des travaux pratiques complémentaires.

Modalités d'évaluation

Le référentiel d'évaluation est constitué de 7 capacités (ou UC : Unités Capitalisables) à obtenir pour valider le diplôme. Le candidat est amené à réaliser des productions individuelles, supports d'évaluation par un jury lors d'entretiens. Une UC validée est valable 5 ans à compter de la date d'entrée en formation.

Le centre organise des bilan de la formation avec les apprenants et l'équipe pédagogique et administrative (en milieu et en fin de formation), et réalise un suivi post formation de l'insertion et/ou de l'installation des candidats.

Moyens mobilisés

Moyens humains :

Une longue expérience de la formation à distance.

Une équipe de formateurs spécialisés et expérimentés dans les formations visant l'installation en agriculture (Agriculture Biologique, agronomie, cultures, gestion, juridique, montage de projets d'installation, etc) ; des intervenants professionnels, Paysan·nes Boulangèr·es, producteur·trices de céréales biologiques (Travaux pratiques, interventions, visites...) ; des expert·es en semences paysannes et sélection .

Moyens matériels :

Sur le Campus : l'exploitation agricole biologique, le fournil au bois, l'atelier mécanique agricole. Les équipements des Paysan·nes Boulangèr·es partenaires.
En projet sur le Campus : une meunerie fermière.